



## **Situation été 2018**

Les années se suivent mais ne se ressemblent pas forcément. L'été 2018 restera sûrement dans les annales, cependant au vue du changement climatique lié aux vagues de chaleur ou de pluie, l'agriculture devra évidemment tenir compte de ces mutations.

La CNAV en collaboration avec les services de l'Etat de Neuchâtel souhaite pouvoir jour d'une photographie des secteurs qui sont en déficit dans le stockage ou l'alimentation en eau régulièrement.

Ce document pourra nous aider à définir une stratégie et ainsi prioriser les secteurs afin de mettre en œuvre des améliorations foncières soit sous la forme d'adduction d'eau soit sous la forme de volume de stockages supplémentaires voire éventuellement la création de forage pour acquérir de nouveau point d'eau. Le château d'eau qu'est la Suisse doit nous permettre de continuer à produire des denrées alimentaires durables et nous devons être proactifs afin de réduire les effets de la météo à l'avenir.

### **Fiche technique pour les détenteurs d'animaux de rente**

La population suisse accorde une grande valeur à la protection des animaux. De ce fait, la Suisse a l'une des lois sur la protection des animaux les plus strictes au monde et les manquements à son égard ne sont pas excusés. En plus des associations reconnues de protection des animaux, beaucoup de monde se prend pour un juge qui condamne le détenteur avant explications.

Certaines actions plus ou moins légales conduisent parfois l'éleveur devant des accusations injustifiées et de diffamation. Récemment un agriculteur du canton a été accusé par un tiers par rapport à la propreté de ces animaux. L'agriculteur n'ayant pas souhaité en rester là a conduit l'affaire devant la justice où cette dernière a condamné les agissements, notamment d'avoir pénétré illégalement dans l'étable avec la prise de photos.

Nous pouvons que saluer la décision, mais nous devons rester vigilant sur ces agissements qui pourraient se terminer par des gestes menaçants. La CNAV en collaboration avec l'USP et les autres cantons ont établi une fiche explicative permettant de donner quelques informations et recommandations. La CNAV se tient à disposition si nécessaire.

## **Situation au printemps 2018 dans le canton de Neuchâtel**

La situation décrite ci-dessous correspond à une bonne partie de la région citée. Cependant des différences importantes au sein de la même région sont possibles. Les pluies régulières ont favorisé la bonne croissance des prairies.

### **Zones précoces et souvent fortement touchées : la pullulation arrive à sa fin**

Lieux concernés : Les Bayards, La Tourne, une partie de La Brévine et du Locle.

C'est en automne 2016 qu'une forte croissance a été observée. Cette croissance atteint la phase de pullulation entre le printemps et l'été 2017. Mais c'est seulement en automne, après des pluies importantes, que la forte présence du campagnol est devenue aussi visible en surface. Les prairies étaient alors couvertes à plus de trois-quarts par les taupinières, le nombre de campagnols variant entre 200 et 800 individus/ha.

Dans ces zones précoces, la pullulation a eu lieu entre le début et la fin de 2017 avec un pic bien visible en fin d'année. Ce printemps 2018, nos contrôles par le piégeage montrent une baisse significative des populations qui ont chuté de moitié. Les campagnols piégés ont un poids élevé avec un pelage parfois manquant. Ce sont clairement des signes de la fin d'une pullulation.

Dans ces cas de dégâts importants, un re-semis ou un sur-semis avec un mélange ADCF 400 de longue durée peut être envisagé (si ce n'est pas déjà fait). Voir bulletin phytosanitaire no. 4 du 11 avril 2018.

Un rebondissement des populations ne peut pas être exclu, mais c'est plutôt rare.

### **Autres régions : en croissance / pullulation (moindre intensité)**

Lieux concernés : La Chaux-de-Fonds, une partie de La Brévine et de La Sagne.

L'augmentation des populations, voire une éventuelle pullulation, sont généralement retardées de 6 à 12 mois par rapport aux zones précoces à forte intensité campagnols.

On constate une augmentation des taupinières, parfois encore mélangées avec celles de la taupe noire. Le campagnol des champs peut aussi être présent. Le gazon n'est pas complètement détruit. Il reste des surfaces qui sont peu touchées. Difficile à dire si une vraie pullulation avec comme résultat une destruction du gazon aura lieu. Nous ne l'espérons pas.

### **Une collaboration avec le Parc du Doubs**

En collaboration avec l'Office phytosanitaire, le Parc du Doubs effectue des relevés de présence de campagnols aux alentours des transects déjà parcourus chaque année par les collaborateurs de l'Office. Ces relevés se répéteront cette année en juillet-août (surfaces fauchées et non fauchées des SPB) et seront reconduits en octobre (SPB fauchées et hors SPB), dans des prairies extensives et peu intensives. Les agriculteurs concernés sont avertis personnellement du passage des collaborateurs du Parc.

## **Lutte indirecte avec les prédateurs : hermines, rapaces et renards**

Parmi les prédateurs des campagnols, les hermines sont les plus spécialisées : leur morphologie leur permet de chasser directement dans les galeries des campagnols terrestres. La forme de leur corps, fin et long, cause une importante consommation d'énergie métabolique et donc nécessite une alimentation constante et abondante. Dans la lutte contre les campagnols, il est utile de favoriser son activité en lui aménageant des abris (murs de pierres sèches, tas de pierres, tas de branches et autres petites structures). Il y a cependant une condition obligatoire pour qu'une hermine puisse élire domicile dans une structure : il faut des espaces d'au moins 4 cm entre les éléments. En effet, dans les tas d'épierrage trop fermés, composés de petites pierres ou colmatés par de la végétation, l'hermine ne pourra simplement pas entrer. Un chantier "test" aura lieu cet automne aux Franches-Montagnes pour revitaliser d'anciens murgiers et les rendre à nouveau aptes à héberger des familles d'hermines.

Des relevés de présence d'hermines et belettes seront à nouveau effectués cet automne par le Parc du Doubs. La pose de tunnels à traces durant un mois permettra de connaître mieux la présence de ces prédateurs spécialisés des campagnols, les observations faites en 2017 ayant été peu nombreuses. Les agriculteurs concernés par ces relevés ont également été avertis du passage de nos collaborateurs.

Dans le cadre de son travail de maturité, un jeune étudiant a recherché en début d'année, dans deux territoires franc-montagnards, toutes les traces possibles d'hermines dans diverses petites structures (murs secs, tas de bois, tas de pierres, etc). Sur plus de 200 structures examinées, 9 seulement semblent être habitées par l'hermine. Beaucoup des structures ne sont pas favorables à ce prédateur des campagnols, car trop petites, trop fermées ou pas assez densément réparties.

Les rapaces sont également des alliés précieux et nous vous encourageons à leur installer des perchoirs dans les parcelles et des nichoirs dans et sur vos granges, loges et autres constructions, tant dans les corps de ferme que dans le finage.

En période de pullulation, les chats sont aussi de précieux auxiliaires, surtout autour de la ferme. Attention toutefois aux risques de parasites, plus de la moitié des campagnols étant contaminés par des ténias. Vermifuger vos chats a donc tout son sens (voir avec un vétérinaire).

Liens utiles

[www.ne.ch/campagnols](http://www.ne.ch/campagnols) (Service de l'agriculture NE)

[www.agrijura.ch/cja/themes/campagnols](http://www.agrijura.ch/cja/themes/campagnols) (AgriJura)

[www.campagnols.fr](http://www.campagnols.fr) (France)

Michel Horner, Office phytosanitaire / Viviane Froidevaux, Parc du Doubs /  
Yann Varennes, Fondation rurale interjurassienne.

## **Vous voulez participer à la Fête des Vendanges ? C'est possible avec la CNAV !**

Chaque année, la CNAV met sur pied un char pour le célèbre Corso Fleuri qui a lieu le dimanche de la Fête des Vendanges. Le but est de profiter de cette manifestation pour mettre en avant l'agriculture du canton et lui donner une belle visibilité. Il s'agit d'une superbe opportunité car chaque année on compte entre 30'000 et 35'000 spectateurs. Ceci est d'autant plus vrai, au vu des défis qui attendent l'agriculture !

Le thème général de cette année est "Le Fût enchanté". Afin de s'approprier cette thématique, le char représentera le Creux-du-Van et ses pâturages enchantés. La problématique des sangliers sera également évoquée en lien avec les problèmes actuels.

Afin de perpétuer la participation de la CNAV à ce cortège, votre engagement est nécessaire. Seul, en famille ou avec des amis, vous pouvez rejoindre notre équipe soit le vendredi, le samedi et/ou le dimanche. Vous trouverez un bulletin d'inscription sur le site de la CNAV: <https://www.cnav.ch/News/Char-de-la-Fete-des-Vendanges>. Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous appeler au ☎ 032.889.36.30 ou nous écrire à [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch).

## **Espace Campagne, marché paysan du 29 au 30 septembre 2018**

Après une balade en 2016 et un marché en 2017. Espace-Campagne vous convie les 29 et 30 septembre à son marché paysan aux anciens abattoirs de la ville de la Chaux-de-Fonds.

Espace-campagne a été créé par les sociétés d'agriculture et de laiterie de la Chaux-de-Fonds ainsi que les sociétés des paysannes de la Sagne et de la Chaux-de-Fonds. Elle a pour but de créer des liens entre la ville et la campagne, de faire découvrir notre métier d'agriculteur et de créer des événements conviviaux, culturel et gustatif.

Avec notre marché, nous désirons faire découvrir différentes facettes de notre agriculture régionale. Il comprendra des animations pour des enfants, de nombreux stands de produit du terroir et d'artisanat ainsi que l'exposition d'animaux de la ferme pour le plaisir des petits et des grands. D'excellentes restaurations vous seront également proposées.

Au programme :

Samedi 29 septembre : Ouverture dès 10h.

Dés 20h30 soirée avec l'orchestre Musique and Light.

Dimanche 30 septembre : Ouverture dès 10h

11h concert avec les Jeunes du Yodleurs Club Mont-Soleil.

Nous avons encore des places à disposition pour des producteurs qui désireraient vendre leurs produits lors de ce marché. Renseignements : [robert.j.yves@gmail.com](mailto:robert.j.yves@gmail.com) ou au ☎ 078 805 10 66

## **100<sup>ème</sup> anniversaire du Syndicat Ponts-Brot**

Le samedi 6 octobre 2018 aura lieu une exposition de bétail à l'Anim'halle pour le jubilé du syndicat. Le programme de la journée sera le suivant : dès 10h, présentation des bêtes, soupe aux pois et jambon à midi, présentation des veaux et élection des championnes l'après-midi, fondue géante le soir et dès 20h, soirée folklorique suivie d'une disco. La journée sera animée par des sonneurs de cloches et du Cor des Alpes.



### **Analyses de sols**

Les exploitants agricoles neuchâtelois qui désirent faire analyser des parcelles sont priés de s'inscrire par ☎ 032 889 36 40 jusqu'au lundi 10 septembre 2018 en n'oubliant pas de préciser le nombre de parcelles à analyser.

Nous confirmerons personnellement aux exploitants inscrits le jour et le lieu de distribution du matériel, ainsi que la date de reprise des échantillons. Afin de vous aiguiller sur la meilleure analyse possible, pensez à relever sur d'anciennes analyses le pH de chaque parcelle. Le résultat des analyses sera communiqué en fin d'année au moyen d'une mise en valeur personnalisée, parcelle par parcelle et d'un conseil fumure.



### **SAGR Contrôles bio par l'ANAPI dès 2019**

Dès 2019, l'ANAPI effectuera des contrôles en matière d'agriculture biologique. Ce fait est dû à une étroite association entre Bio Test Agro, l'OIC et les organismes de contrôle romands (FR, GE, JU, NE, VD et VS). Cette nouvelle collaboration est à souligner et elle a été aussi souhaitée et soutenue par les cantons réunis au sein de l'OIC ; nous y voyons une simplification administrative, notamment dans la coordination des contrôles.

En effet, quelle est la situation des contrôles aujourd'hui dans le canton de Neuchâtel ? Les contrôles PER sont effectués par l'ANAPI et les contrôles Bios par Bio Test Agro ou Bio Inspecta. Le SACV a mandaté les contrôles OPAN à l'ANAPI, qui gère et coordonne également le travail des préposés agricoles régionaux.

Avec cette ouverture aux contrôles Bios, l'ANAPI renforce clairement sa position d'organisme de contrôle cantonal et c'est à la fois souhaitable et raisonnable. Ce pragmatisme va dans le sens des simplifications administratives souhaitées et surtout, il unifie la position des agriculteurs également dans le cadre des contrôles.

Face à tous les défis actuels de l'agriculture, cette union est vue comme un regroupement salubre des forces.

SAGR / OPDI



### **Concours des taureaux 2018**

La Fédération Neuchâteloise Inter-races Bovines (FNIB) en collaboration avec le SE des Ponts-de-Martel et Brot-Plamboz et la CNAV organisent le concours des taureaux à la Halle agricole des Ponts-de-Martel le samedi 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Venez nombreux voir les taureaux inscrits défiler sur le ring, de plus, pendant toute la journée, vous pourrez vous restaurer à la buvette avec une succulente choucroute garnie et vous aurez de quoi vous désaltérer. Le soir, dès 20h aura lieu la remise des prix et une soirée des éleveurs. On vous attend nombreux.

## **Invitation aux portes-ouvertes**

La fromagerie de La Sagne vous invite le samedi 22 septembre 2018 dès 10h30 pour ses portes ouvertes.

Petite restauration sur place. Venez nombreux !

## **Torrée des familles 2018**

Nous vous rappelons qu'aura lieu une torrée géante pour célébrer les 75 ans de l'UPN, Le dimanche 9 septembre 2018 dès 11h00 (maintenu en cas de mauvais temps)

**Où ?** : Chez Denis Monnet, Rothel 2 au Mont de Travers (suivre panneaux "Fête Moissons")

**Pour qui ?** : Toutes les membres UPN et leur famille ! (Tout le monde est le-la bienvenue)

**Inscription ?** : Merci de vous inscrire jusqu'au 25 août auprès de votre présidente de groupe, en précisant le nombre d'adultes et d'enfants.

Les membres individuelles s'inscrivent directement auprès de Vanessa Renfer ✉ Rafour 9, 2073 Enges, ou par mail 📧 : [v.renfer@bluewin.ch](mailto:v.renfer@bluewin.ch).

Natacha Stauffer



## **Du changement à Neuchâtel Vins et Terroir**

Après avoir fait son apprentissage en 2008 à l'Office des Vins et des produits du Terroir devenu Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), **M. Karim Shili** a poursuivi sa carrière au poste d'adjoint de direction durant plusieurs années à des pourcentages différents. Son autre domaine de prédilection lui ouvrant les portes, il a décidé de changer d'orientation professionnelle. Toutefois, il ne quitte pas complètement la défense des produits régionaux puisqu'il restera au sein de l'équipe en tant que chargé de projet sur demande pour un taux annualisé de 20 %. Ceci permettra à votre organisme de promotion de faire appel à ses services pour bénéficier de sa précieuse collaboration lors de l'organisation des divers événements ou manifestations.

Afin de le remplacer, **Mme Sophie Rohrer**, stagiaire depuis le début de l'année, a été engagée en tant qu'assistante de direction à 100% dès le 1er août 2018. Après un CFC d'employée de commerce à la Banque Cantonale Neuchâteloise et 3 ans de collaboration au service des Marchés, Madame Sophie Rohrer a décidé, en début d'année, de réorienter sa jeune carrière professionnelle en mettant ses compétences au service de la promotion de notre beau terroir. Actuellement en formation œnologique en cours d'emploi dans le canton de Vaud, elle sera très certainement diplômée cet automne en "marketing de l'accueil et du goût". Elle fait d'ailleurs partie de la toute première "volée" de ce nouvel enseignement.

C'est donc une équipe renforcée qui a repris le chemin du travail après la pause estivale, motivée à défendre les vins et les produits neuchâtelois afin de continuer à faire rayonner notre canton.

Yann Künzi (Directeur NVT)

Primes stables dans beaucoup de régions en 2019.

Les caisses-maladie doivent transmettre les montants de leurs primes 2019 à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'ici au 31 juillet. Il en est de même pour la Caisse-maladie Agrisano SA, dont le conseil d'administration vient de fixer les nouvelles primes. Ce ne sera toutefois qu'en automne que les caisses pourront les rendre publiques, une fois qu'elles auront reçu l'aval de l'OFSP. Selon les premières prévisions, la hausse des primes en Suisse devrait atteindre 3 à 4 % en moyenne, étant donné que les coûts des soins ambulatoires dans les hôpitaux et les cabinets médicaux ont de nouveau augmenté. À cela s'ajoute que la population sollicite toujours plus de prestations médicales. Par ailleurs, le renchérissement se révèle plus important dans le système de santé que dans d'autres domaines, ce qui contribue aussi à la hausse des coûts et alourdit les primes.

Le collectif d'assurés paysans d'Agrisano prouve une fois de plus qu'il ne se rend chez le médecin qu'en cas de réelle nécessité. Cela a un effet positif sur la situation des primes d'Agrisano, puisque la caisse a soumis pour approbation à l'OFSP des hausses inférieures à la moyenne dans quelques régions de primes et même des primes inchangées dans la plupart des régions. Les augmentations de prime varieront toutefois proportionnellement suivant la franchise, le modèle d'assurance et la région en question.

Les primes des assurances complémentaires ne subissent aucune hausse. La caisse-maladie Agrisano se révèle particulièrement attrayante pour les jeunes adultes. L'année prochaine, ceux-ci bénéficieront de rabais beaucoup plus importants que jusqu'à présent. En effet, le Parlement a décidé en avril dernier de diviser par deux la compensation des risques pour les jeunes adultes à partir de 2019. Cela signifie que les caisses-maladie, et aussi Agrisano, devront verser moins d'argent pour ce groupe au titre de la compensation des risques. Les assurés de 19 à 25 ans coûtent moins cher au système de santé, parce qu'ils se portent bien en général. Seul un tiers de leurs primes est utilisé pour des prestations médicales, alors que les deux autres tiers alimentent la compensation des risques pour couvrir les dépenses plus importantes pour les assurés plus âgés, selon l'OFSP. C'est ainsi qu'un nombre croissant de personnes se tourne alors vers la caisse paysanne.

Prenez contact avec nous et nous nous ferons un plaisir de vous préparer une offre.

Mmes Laetitia Balossi et Christelle Oppliger, ☎ 032 889 36 50

# Démonstration de machines

## Rénovation de prairies

Rohrbach François et Sylvain  
Sur la parcelle au Valanvron 11, La Chaux-de-Fonds

### MERCREDI 29 AOÛT 2018

### À 13h30

- Présentation des machines
- Démonstration en plein champs
- Echanges d'expériences avec les utilisateurs des machines
- Présentation des mélanges UFA
- Conclusions



Geohobel



Celli Tiger



Maschio Rotovator





L'Office des paiements directs a envoyé un avis aux exploitations agricoles recensées en 2018 pour les inscriptions aux programmes particuliers pour la prochaine période de végétation 2018 – 2019, soit :

- les prestations écologiques requises,
- la culture biologique,
- la culture extensive de céréales,
- la réduction phytosanitaire (arboriculture, betteraves sucrières, viticulture),
- les systèmes de stabulations libres et les sorties régulières en plein air des animaux,
- Production de lait ou de viande basée sur les herbages,
- Alimentation biphasé des porcs appauvrie en matière azotée,
- Technique d'épandage diminuant les émissions,
- Technique culturales préservant le sol.

Ces inscriptions se feront par Internet (système Acorda) sur le site [www.agate.ch](http://www.agate.ch), comme pour le recensement du mois de janvier 2018. Les exploitants ne reçoivent plus de formulaire papier.

Les nouveaux exploitants et ceux qui n'auraient pas reçu le courrier d'information ad hoc par la poste sont priés de requérir un accès pour [www.agate.ch](http://www.agate.ch) auprès de l'Office des paiements directs, Aurore 1, 2053 Cernier.

Le site pour l'inscription aux programmes particuliers est ouvert du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2018 à minuit. Dépassé ce délai, il ne sera plus possible de s'inscrire aux programmes pour les contributions 2019.

**Important :**

**Pour que la saisie des inscriptions soit valable, il faut impérativement passer par l'écran "Terminer la saisie". Il faut en premier lieu accepter les conditions générales en cochant la case. Ensuite, cliquer sur "Terminer la saisie", même si aucune modification n'a été apportée aux données**

Le secteur Conseil de la chambre d'agriculture se tient à disposition des agriculteurs pour les aider dans la saisie de leurs inscriptions au ☎ 032 889 36 30.

Nous remercions d'avance les exploitants de procéder à la saisie informatique de leurs inscriptions en respectant les délais impartis. Nous restons à disposition pour tout renseignement complémentaire au ☎ 032 889 36 92/94.

## **Sécheresse et agriculture : mesures cantonales**

Vu les très maigres orages de ce milieu de semaine, la sécheresse continue de produire ses effets sur toute la Suisse et n'a pas épargné le Canton de Neuchâtel, même si notre territoire est moins fortement touché que d'autres. La situation est de plus très différente d'une région à l'autre du canton. Elle nécessite des mesures proportionnées. Dans ce sens, les autorités neuchâteloises ont décidé d'apporter leur appui, en offrant la possibilité de dérogations légales dans les pratiques agronomiques, afin de soutenir à court terme les exploitations agricoles concernées. À long terme, le canton souligne sa volonté de voir s'étendre le réseau d'eau dans les régions de montagne.

### **Dérogation pour les règles PER et les estivages selon l'Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture :**

Suite à la sécheresse exceptionnelle et comme mesures d'urgence, l'État de Neuchâtel autorise :

- La pâture des prairies extensives, peu intensives, des bordures tampons attenantes des haies ainsi que des prairies riveraines avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018, à l'exception des surfaces sous contrat LPN.
- L'achat de fourrages grossiers dans les exploitations d'estivage, dans les besoins strictement nécessaires.

Si l'exploitant désire utiliser ces dérogations, il doit informer auparavant par écrit le service de l'agriculture (✉ [OPDI@ne.ch](mailto:OPDI@ne.ch)), avec copie à l'ANAPI (✉ [ANAPI@ne.ch](mailto:ANAPI@ne.ch)).

NB : ces mesures doivent être enregistrées dans les documents administratifs usuels.

Concernant les estivages, une sous-charge motivée, inférieure à 75% de la charge usuelle, ne sera pas considérée comme pénalisante, ceci en fonction des dispositions émises dans les articles OPD 49, al. 2 et 106, al. 2, let. g.

Une demande de dérogation écrite pour force majeure doit être adressée à l'office des paiements directs (✉ [OPDI@ne.ch](mailto:OPDI@ne.ch)).

### **Mesures d'ordre financier :**

Il est également prévu la possibilité de sursoir au remboursement des annuités 2018 des crédits d'investissements (CI et AEP), ceci dans le but d'utiliser les liquidés de l'exploitation en vue d'achat de fourrages grossiers.

Une demande écrite et motivée doit être adressée à l'office des améliorations structurelles (✉ [OASA@ne.ch](mailto:OASA@ne.ch)).

Des dérogations concernant d'autres domaines des paiements directs doivent être adressées directement au Service de l'agriculture.

## Mesures à long terme

Vu le réchauffement climatique, les conditions caniculaires et de sécheresse extrême risquent malheureusement de devenir plus fréquentes année après année. Ainsi, l'État de Neuchâtel poursuivra sa politique d'améliorations foncières et structurelles, notamment en matière d'approvisionnement en eau des régions rurales via le réseau ou l'agrandissement de citernes. Concrètement, le Conseil d'État soumettra début 2019 au Grand Conseil une demande de crédit en matière d'améliorations structurelles permettant notamment d'étendre encore le réseau d'eau dans les Montagnes neuchâteloises.

### **Demande de contributions d'estivage 2018**

Le recensement est effectué exclusivement via le site [www.agate.ch](http://www.agate.ch) (sous Acorda) et ceci **entre le 1<sup>er</sup> août et le 30 septembre 2018**.

Le site internet Acorda permet la saisie des données pour les estivages et est uniquement accessible au travers du portail fédéral Agate.ch, en utilisant le même numéro d'utilisateur Agate ainsi que votre mot de passe, comme pour les notifications BDTA.

Pour que votre demande de contributions soit valable, vous devez impérativement vous connecter dans le menu Acorda selon la procédure jointe à notre envoi et procéder aux opérations suivantes :

- **Si vous détenez uniquement des bovins, des bisons et/ou des équidés**  
L'effectif de bovins, bisons et/ou équidés est calculé sur la base des notifications faites à la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA). **Il vous suffit de vous connecter et valider vos données en cliquant sur le menu "Terminer la saisie" puis sur le bouton "Terminer la saisie"**.
- **Si vous détenez des autres animaux (porcs, moutons,...)**  
La saisie pour les animaux autres que les bovins et les équidés (porcs, moutons,...) se fait via le guichet informatique Acorda. Vous devez en premier lieu compléter les catégories en cliquant sur "Gérer les animaux". Ces animaux doivent être annoncés avec les dates exactes de montées ainsi que les dates probables des désalpes.

Si les dates de désalpes effectives venaient à différer de vos prévisions, vous devrez obligatoirement en aviser l'office des paiements directs, par courriel, à l'adresse suivante : [opdi@ne.ch](mailto:opdi@ne.ch), au plus tard jusqu'au 31 octobre 2018.

**Enfin, vous validez vos données en cliquant sur le menu "Terminer la saisie" puis sur le bouton "Terminer la saisie"**.

**Cette procédure est obligatoire pour valider votre demande de contributions jusqu'au 30 septembre 2018.**

Pour des demandes relatives aux accès à Acorda, contactez l'office des paiements directs, Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier (☎ 032 889 36 92 / 94). Pour les demandes relatives à la validation, contactez la Chambre d'agriculture à Cernier (☎ 032 886 36 30).

Aucune validation tardive ne pourra être admise.

Patrick Vaudroz – SAGR

Monsieur  
DESCOMBES Michel  
Euelstrasse 51

8408 Winterthur

JAB  
CH-2053 Cernier

Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
*Parution 12 fois par année*

## **Emploi de personnes réfugiées et admises provisoirement dans la viticulture et l'agriculture**

Le nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié (permis B) ou d'admis provisoire (permis F) a augmenté au cours des dernières années.

Résidents dans notre canton dans une perspective à long terme (généralement pour la vie), ces personnes disposent de bagages riches et variés et sont au bénéfice d'expériences professionnelles diverses. Nombreuses et nombreux sont d'ailleurs celles et ceux ayant grandi dans une exploitation familiale et qui souhaitent retrouver une activité dans ce domaine.

Les personnes au bénéfice d'un permis B peuvent exercer une activité lucrative dans le canton de Neuchâtel sans dépôt d'une demande de main-d'œuvre de la part de l'employeur. Les conditions de travail et de rémunération doivent être respectées et pourront être vérifiées à posteriori.

Les personnes au bénéfice d'un permis F peuvent également exercer une activité lucrative, selon la procédure indiquée sur le site internet suivant : <http://www.ne.ch/autorites/DEAS/SMIG/main-d-oeuvre/etats-tiers/Pages/Etats-tiers---Permis-N-ou-F.aspx>. Le début de l'activité lucrative nécessite une décision préalable positive de la part de l'Office de la main-d'œuvre (OMOE).

Si l'emploi d'une personne réfugiée ou admise provisoirement suscite votre intérêt ou nécessite une information complémentaire, n'hésitez pas à contacter le Service de la cohésion multiculturelle (☎ 032 889 74 42, 💻 [COSM.forfaits@ne.ch](mailto:COSM.forfaits@ne.ch)).